

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 23 février 2023

Nombre de délégués  
En exercice : 30  
Présents : 19  
Procurations : 04  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00

L'an deux-mille-vingt-trois  
Le 23 février  
Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M  
dûment convoqué s'est réuni en session  
ordinaire, sous la présidence de  
M. Éric VAN REMOORTERE  
Date de convocation : Le 13 février 2023

N° : 230223\_01

**OBJET : Portée à connaissance permettant de modifier l'arrêté ICPE du site Vœu lieux dit « l'échineau » - Ajout d'une installation photovoltaïque au sol**

La société RWE souhaite développer un projet photovoltaïque au sol sur un terrain situé au lieudit « l'échineau » sur les communes de GIROUX et PAUDY. Le SICTOM étant en responsabilité du sous-sol de ce site dans le cadre d'une obligation trentennale, il convient d'autoriser M. le président à déposer le porté à connaissance permettant la suite du projet de RWE.

**Avis du bureau :** Avis favorable

**Délibération :**

Vu le CGCT  
Vu le CGCT  
Vu les statuts du SICTOM  
Vu l'arrêté 92-E-1057 du 25/05/1992 portant sur l'autorisation d'exploitation du site d'enfouissement  
Vu l'arrêté 2003-E-1614 du 11/06/2023 portant fermeture et remise en état du site d'enfouissement  
Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le président à déposer la demande de mise à jour de l'arrêté ICPE

Le secrétaire de séance  
M. GONNET ARNAUD  
Délégué titulaire de la  
Communauté de Commune Champagne Boischaux

Pour avis et traitement,  
  
M. Le Président  
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/02/23

Publié ou Notifié le : 28/02/23